

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 26 juin 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-six-juin

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

19/06/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS – F. CHEILAN – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – A. VASAI
C. UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération 40-2024

**Mandat de gestion locative
Appartement sis Place du
8 mai**

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ
N. LIGNY à M. AUGIER
S. ALVOET à M. NOEL-GAMET
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
A. RATTIER à J.L. CLOEZ
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

Hugo JAUBERT a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

L'ensemble immobilier sis place du 8 mai, dit maison AMAR, appartenant à la commune, a été récemment réhabilité et se compose au 1^{er} étage d'un appartement de 80 m², composé de 4 pièces principales.

Ce logement a vocation à être loué à un particulier pour un montant initial de 720 € par mois hors charges. Il est proposé d'en confier la gestion locative à l'agence LAFORET de Cabannes, pour assurer les différentes prestations incombant au bailleur et afin de pallier toutes difficultés liées à la location de biens (recherche de locataires, état des lieux, retard de paiement, loyers impayés ...).

La rémunération mensuelle versée à l'agence LAFORET est fixée à 7.5 % TTC de la totalité des sommes encaissées (loyer, charges, indemnités d'assurance, dépôt de garantie..) par le mandataire pour le compte de la commune.

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 013-211300181-20240626-D402024-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec l'agence LAFORET Cabannes, exploitée par la Société Internet Coaching Immobilier, pour le logement sis place du 8 mai et pour une durée d'un an extensible jusqu'à dix ans.

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - M. DUMAS
S. AELVOET - R. BENEJEAN - S. LEBELLE - J. DELCOURT - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN
A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,
Hugo JAUBERT


